



EXTRAIT

Séance du 24 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°15- FINANCES

**Tarification
exceptionnelle
pour l'extension
de terrasse dans le
cadre des fêtes
patronales de la
Saint-Jean**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou (*à partir de la délibération n°4*), Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Rapporteur :

Thomas Ruspil,
adjoint

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Monique Labattut, conseillère municipale à Serge Peyrelongue conseiller municipal
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 17 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Philippe Etcheberry, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°15 – COMMERCE

Tarifification exceptionnelle pour l'extension de terrasse dans le cadre des fêtes patronales de la Saint-Jean

Thomas Ruspil, adjoint, expose :

Les fêtes de la Saint-Jean connaissent une affluence croissante.

Considérant l'accroissement du coût du dispositif de sécurité mis en œuvre à l'occasion de ces fêtes, lié à la forte affluence et compte tenu des demandes des établissements (cafés, bars, restaurants) souhaitant étendre temporairement leur terrasse sur le domaine public à l'occasion des fêtes patronales de la Saint Jean, il est proposé au conseil municipal de voter la mise en place d'une tarification exceptionnelle relative à ces extensions à l'occasion des fêtes patronales de la Saint-Jean.

Les demandes seront étudiées et accordées sous réserve du respect des règles de sécurité et de circulation, de ne pas gêner l'accès des services de secours et du respect des prescriptions éventuellement fixées par arrêté municipal.

Chaque établissement devra effectuer auprès de la mairie une demande d'extension exceptionnelle de terrasse en précisant dans la demande le métrage souhaité.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser, à titre exceptionnel, l'extension des terrasses des établissements situés au centre-ville à l'occasion des fêtes patronales de la Saint-Jean, du vendredi midi au dimanche soir.
- de fixer une tarification forfaitaire pour cette occupation temporaire du domaine public à :
 - o 10,75 € par mètre carré pour une durée de 3 jours, du vendredi après-midi au dimanche soir
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 16 avril 2026,
- Autorise, à titre exceptionnel, l'extension des terrasses des établissements situés au centre-ville à l'occasion des fêtes patronales de la Saint-Jean, du vendredi midi au dimanche soir,
- Fixe une tarification forfaitaire pour cette occupation temporaire du domaine public à :
 - o 10,75 € par mètre carré pour une durée de 3 jours, du vendredi après-midi au dimanche soir
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

